RIFIFI et CHUTE … ?



MédiaChartres, n'est pas étonné par le « ton grinçant » et « l'atmosphère tendue » du dernier Conseil communautaire de la Ville https://www.chartres-metropole.fr/fileadmin/user_upload/documents/agglo/conseils-communautaires/ordre-du-jour/2022/2022-06-27-ordre-du-jour-conseil-communautaire-chartres.pdf

En cause, « **Chartres Métropole** » avec les dérapages et dépenses somptuaires de ses innombrables annexes –**SEM/SPL**– (s) qui ne se compte plus **https://www.societe.com/societe/chartres-developpements-immobiliers-806220091.html** Si bien que cela commence sérieusement à énerver et attirer l'attention des organismes et services, chargés de la surveillance et des contrôles: **CRC** (chambre régionale des comptes)/**PNF** (parquet national financier)/**Services fiscaux**/certaines Associations, comme

Anticor https://www.anticor.org/ etc …



Des véritables problèmes, la pente est glissante et la tornade de force 5 (?) une chose est sur, les projecteurs et les radars sont désormais braqués sur Chartres !



Les » **mercenaires du cercle**« , s'agitent, minimisent et expliquent maladroitement dans la Presse… le mal est fait, l'opposition s'accroche et les Amis d'hier commencent à prendre discrètement des distances, avant l'arrivée de la tempête.

Un dossier, que va suivre MédiaChartres.

Chartres développements immobiliers
RESIDENTIEL
INDUSTRIEL
TERTIAIRE

Martine Leroy



anti COR
Contre la corruption
Pour l'éthique en politique

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARQUET NATIONAL FINANCIER

BIENTÔT LES VACANCES …

Les vacances approchent pour beaucoup, et MédiaChartres vous informe.





Moyens de paiement : que faut-il vérifier avant de partir ?

La date de validité de votre carte bancaire

Pensez à vérifier la **date de validité de votre carte bancaire** afin de ne pas vous retrouver pris au dépourvu pendant les vacances !

En effet, n'oubliez pas que lors du renouvellement de votre carte bancaire, celle-ci est envoyée à votre domicile ou à retirer dans votre agence bancaire, ce qui peut évidemment poser problème si vous êtes sur un lieu de vacance éloigné de votre domicile.

Les plafonds de retrait de la carte bancaire



Avant de partir, vérifiez les **plafonds de retrait de votre carte bancaire** et demandez à votre banque de les augmenter si vous pensez avoir besoin de retirer plus que d'habitude. Les plafonds peuvent être prévus par opération (par exemple, 500 € par retrait) et/ou par montant cumulé sur une période donnée

(par exemple, 1 500 € de retrait sur une semaine).

À savoir, soyez vigilants, parfois les plafonds de retrait à l'étranger sont différents des plafonds de retrait qui vous sont accordés en France.

Les assurances

Avec votre carte bancaire, vous pouvez bénéficier de différentes garanties : **assurance annulation, assistance**, etc. Il peut être utile de faire le point sur vos garanties, notamment avec un déplacement à l'étranger. Par exemple, si vous devez louer une voiture ou annuler un voyage, vérifiez les garanties de votre carte bancaire. Attention ! Les garanties diffèrent d'un type de carte bancaire à l'autre et par ailleurs elles fonctionnent à condition que vous ayez payé avec votre carte bancaire. Pour toute question, renseignez-vous auprès de votre banque.

Les moyens de paiement acceptés à l'étranger



Suivant les pays, vous pouvez payer en espèces, par carte bancaire, ou par chèque.

- Pour obtenir une **monnaie d'un autre pays**, il est possible de faire une **demande auprès d'une banque**. Adressez-vous plutôt à votre banque afin de ne pas payer de frais supplémentaires (frais pour les non-clients), en plus des **frais de commissions de change et de services**. N'oubliez pas de faire votre demande à l'avance, car les banques doivent souvent commander la

devise, ce qui peut prendre quelques jours. Vous pouvez aussi **demander une devise dans les bureaux de change**, dans ce cas, vous obtiendrez la monnaie immédiatement.

- Si vous préférez **utiliser votre carte bancaire**, pensez à vérifier que vous pouvez effectuer des paiements et des retraits à l'international. Suivant le pays où vous vous rendez, des **frais de commissions** peuvent vous être appliqués pour chaque retrait : il est donc préférable de retirer une grosse somme d'argent en une seule fois. Pour connaître les frais de commission, renseignez-vous auprès de votre banque avant de partir.
- Les **chèques** peuvent être utilisés dans la **zone euro** mais une commission peut vous être facturée, et tous les commerçants n'acceptent pas les chèques.



À savoir:

Si vous partez à l'étranger, il peut également être utile de prévenir votre banque de votre destination.

En effet, pour limiter les risques de fraude, les banques bloquent parfois les cartes bancaires sur certaines destinations internationales. Informez votre banque avant votre départ pour ne pas risquer de vous retrouver à l'étranger avec une carte bloquée.

L'info + MédiaChartres:

Vol ou perte de votre carte bancaire : que faire ?

Dans le cas d’une perte

En France ou à l’étranger, si vous perdez votre carte bancaire, vous devez **immédiatement faire opposition** auprès de votre banque, et à votre retour de vacances, vérifiez sur votre compte si tous les achats ont été effectivement réalisés par vous ?

Dans le cas d’un vol

En cas de vol de votre carte bancaire, le premier réflexe est de **faire opposition**. Vous devez ensuite déclarer le vol auprès des autorités compétentes : en France, il s’agit de la gendarmerie ou de la police.

Si vous êtes à l’étranger, déposez plainte auprès des autorités locales et informez le consulat.



Il ne vous reste plus, que les valises à faire et … profiter !

Serge Maloude

LES GROS « BONNET »s,

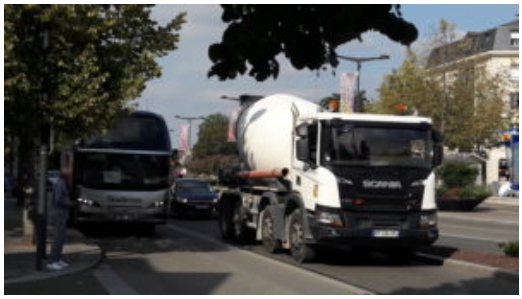
Avec un nombre, sans cesse croissant de chantiers immobiliers en Ville, **MédiaChartres** remarque que chacun s’octroie ses « propres » besoins, en et pour … tout !

> **Exemples:** occupation de l’espace Public (suppression des trottoirs) sans autorisation ou périmée de longue date, ou encore, ne correspondant pas du tout à l’arrêté municipale

affiché (quand il y en a un et qu'il est visible), réglementation routière (valse des panneaux mobiles ou fixes) au gré des besoins, détériorations visibles des routes par le passage répété des poids lourds (pourtant interdits en Ville, aux plus de 10 tonnes), et que les « autorités » avaient promis de sanctionner récemment, à grand renfort de communiqués dans la presse locale,

(sévir, oui, mais de façon très sélective).














état des routes, après les passages des PLs

Comme toujours, ces infractions ne sont JAMAIS sanctionnées , voir même, simplement contrôlées !

MédiaChartres vous en explique la principale raison:

A ce jour, la majorité des promoteurs, sont des annexes de la **Mairie de Chartres** ou en participations, dès lors, difficile de se faire justice à soi-même (et au diable les lois), et puis quand ont à de gros « **Bonnet** » -sans mauvais esprit-, ça aide.

chantier, rue Gabriel Péri:

Voici en image, quelques illustrations:








Blv Foch, avant/après









humour de chantier !

Claude Arffi

SOLDES, VOS DROITS . . .



Depuis le 22, la chasse aux « bonnes affaires » est ouverte !

Mais connaissez vous vos droits, sur le sujet ? **MédiaChartres**, vous les rappellent.

Et pour commencer:

Obligations d'affichage des prix durant les

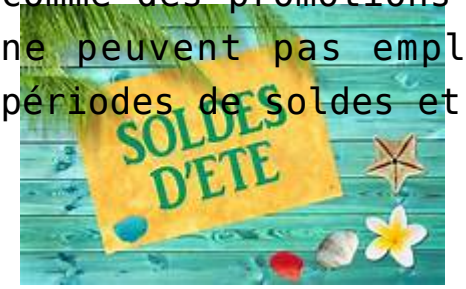
Les commerçants peuvent solder uniquement des articles payés et proposés à la vente depuis au moins un mois à la date de début de la période des soldes.Dans le magasin ou sur le site internet, la distinction entre les articles soldés et non soldés doit clairement apparaître (rubrique spéciale sur le site, étiquette de



couleur spécifique en magasin…). Pour chaque produit soldé, le prix avant les soldes et le nouveau prix réduit doivent apparaître clairement. Le prix antérieur indiqué doit correspondre au prix le plus bas pratiqué par le vendeur au cours des 30 derniers jours précédant la réduction. Pour les cas de réductions de prix successives, le prix antérieur affiché devra être celui appliqué avant l'application de la première réduction. Cette mesure concerne toutes les annonces de réduction de prix, qu'elles soient pratiquées en ligne ou dans des magasins.

Il est interdit d'augmenter le prix d'un produit avant la période des soldes afin de faire croire au consommateur qu'il bénéficie d'une offre promotionnelle plus importante qu'elle ne l'est vraiment. Il est également interdit de ne pas appliquer les réductions de prix qui sont affichées en vitrine.

À savoir : en dehors des périodes légales de soldes, les commerçants peuvent organiser des opérations commerciales comme des promotions ou des réductions sur les prix mais ils ne peuvent pas employer le mot « **soldes** » en dehors des périodes de soldes et ils ne peuvent pas vendre leurs produits



à perte. 

Retours et garanties en magasin

Un article soldé bénéficie des mêmes garanties que tout autre article non soldé en matière de défauts de fabrication non apparents ou de service après-vente.

En cas de **vice caché** identifié, vous pouvez demander au vendeur la réparation, le remplacement ou le remboursement du produit acheté.

Si vous avez fait votre achat en magasin et en l'absence de vice caché, le vendeur n'est pas juridiquement tenu de rembourser ou d'échanger un article soldé (même si vous n'avez pas eu la possibilité de l'essayer lorsqu'il s'agit d'un vêtement), à moins qu'il ne s'y soit engagé dans sa garantie commerciale , ses annonces en magasin ou sur le ticket de caisse. Il peut néanmoins vous proposer un échange ou un remboursement à titre commercial ou exceptionnel : pensez à vérifier ce point avant votre passage en caisse.



Les soldes sur Internet

Les entreprises de vente en ligne sur Internet sont soumises à la même réglementation que les magasins physiques en matière de soldes. Les dates des soldes sur Internet sont les mêmes que les dates nationales, quel que soit le lieu du siège de l'entreprise.

Si vous avez fait votre achat sur Internet, qu'il soit soldé ou non, vous bénéficiez d'un droit de rétractation. Vous pouvez retourner le produit, pour échange ou remboursement, sans aucune pénalité, dans un délai de 14 jours à compter de la livraison. Un formulaire de rétractation est remis avec votre commande ou disponible sur le site Internet du vendeur.

Vous devez payer les frais de retour sauf si le commerçant les prend en charge à titre commercial ou s'il a manqué de vous informer que ces frais étaient à votre charge.

À savoir : il existe toutefois des exceptions au droit de rétractation, par exemple concernant les biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement, les articles descellés après la livraison ou qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé.

En cas de litige grave ou insoluble, vous pouvez vous adresser à:« **Allô Service Public** » au **3939**. **Il s'agit d'un numéro gratuit, joignable en semaine de 8h30 à 18h15**



MédiaChartres, espère que ces renseignements vous seront utiles, alors … bonnes affaires à TOUS !

Alexandra Simoni

INFO COVID.

Nous pensions tous être (+/-) tranquille avec le covid, surtout, après la levée des restrictions sanitaires.

Malheureusement, il semble que l'inverse se produise.

MédiaChartres, vous explique:

Hausse des cas et des hospitalisations:



Alors même que l'été a commencé ce mardi 21 juin, on dénombre quelque 45.000 cas testés positifs au covid chaque jour.

Si l'épidémie continue au rythme (50% d'augmentation par semaine), la barre des 100.000 cas devrait être atteinte au début des vacances scolaires.

Restent deux questions, quel sera le pic de cette **7e vague de Covid-19** et quel en sera aussi l'impact sanitaire, alors que les hôpitaux se préparent à un été extrêmement tendu, **la croissance des cas positifs est de 50% sur sept jours**, (soit un doublement de l'épidémie) !

Mais, la vaccination et les infections passées ont amélioré notre protection contre les formes graves.

Les variants BA.5 et BA.4 majoritaires:

Quant à comprendre à quoi est due cette énième vague, difficile d'avoir des certitudes, le relâchement des gestes barrière et la fin des dernières restrictions, avec la levée du port du masque dans les transports, ont certainement

augmenté le nombre de contacts à risque, et facilité la propagation du virus ?



Une hausse chez nos voisins Européens:

Cette situation n’est pas limitée à la France. Ces derniers jours, l’épidémie de coronavirus a arrêté de baisser chez la plupart de nos voisins européens, voire est repartie à la hausse

MédiaChartres, vous invite tous, à rester très prudent durant les vacances que nous vous souhaitons déjà, les meilleurs !



Patrick Maresko

La Suite Après Cette Publicité

LES « PETITS GÉNIES », DE CHARTRES !

MédiaChartres, adresse de « **sincères félicitations**« , aux instigateurs et décideurs, du choix de la date des travaux de la **rue de la Tonnellerie (centre Ville), car il faut vraiment avoir du génie** (…)



De fait, le choix de la date pour entreprendre d'ouvrir la chaussée, ne pouvait mieux tomber.

En pleine période de soldes d'Été et de fê





Les commerçants de cette rue (comme toutes les autres), après avoir subit la crise du covid, la baisse du pouvoir d'achat et maintenant la canicule, vont pouvoir « apprécier » le rythme et les plaisirs des engins de chantiers durant plusieurs mois, accentuant d'avantage la désertification et la baisse du chiffre d'affaire, **idéal pour la relance des commerces « ou pour les faire fermer** » (selon les projets).

Les mois de Juillet et Aout, éta





MédiaChartres, réitère ses « compliments » auprès des auteurs, pour la parfait maitrise, la synchronisation et l'anticipation des problèmes, les intéressé-es apprécieront.



Yves Dubois

ZONE DE NUIT ET D'OMBRES !

MédiaChartres, relève en ce Dimanche de: **jour de Fête des Pères** et du **deuxième tour de vote des élections législatives**, qu'il est fait allusion dans les colonnes du journal local, à un contrôle de **Gendarmerie** diligenté par **M** (?) **le Préfet** (voir ci-dessous) **Extrait de l'article**:

« Deux plaintes de jeunes femmes ont été déposées récemment à la suite de piqûres dont elles ont été victimes à l'OMG », a indiqué le préfet d'Eure-et-Loir, **François** Souliman, pour justifier sa présence, dans la nuit de vendredi 17 au samedi 18 juin 2022, dans la discothèque l'OMG, à Nogent-le-Phaye.

Coquille, qui prête à confusion, non ?

MédiaChartres constate tout d'abord, qu'un journaliste du Quotidien, se trouve régulièrement sur place (par le plus grand Hasard) à chaque intervention des institutionnels, pour mettre en valeur « les bonnes actions », il serait dommage de se priver d'une bonne pub et de l'opportunité de pouvoir justifier de son salaire et avantages. Pour cela, chacun-e, à les N° de Tél des journalistes, allant même, jusqu'à les appeler pour une près-lecture de l'article du lendemain, **et nous l'avons vécu en direct** (les **fadettes** seraient révélatrices).

https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/fadette/

Selon les textes, seul un OPJ (Officier de Police judiciaire) est habilité: article 63-7 du Code de procédure pénale,

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000023865459/

Dans le cas présent, la pratique de la « **fouille au corps** » n'était que pour les hommes ?



Sans vouloir concurrencer le célèbre détective « **Sherlock Holmes**« , il est pourtant possible et envisageable qu'une « petite amie » « ou « une jalousie » ou bien encore « une vengeance » puisse être à l'origine des faits ! (**simple hypothèse)**.

Mais, pour fouiller ces demoiselles, et selon la loi, il aurait fallu quelle soit faîte … par des femmes et ainsi, **il semble que durant le contrôle, d'autres obligations, est été « Zappé »:**

https://www.justifit.fr/b/guides/droit-penal/fouille-au-corps-abusive/#:~:text=La%20fouille%20au%20corps%20constitue%20une%20proc%C3%A9dure%20judiciaire,dans%20le%20respect%20de%20r%C3%A8gles%20et%20principes%20sp%C3%A9cifiques.

Pour conclure, voici une info supplémentaire:

Ce même jour et en pleine après-midi, une bagarre générale éclatait à **l'Odyssée**, submergeant le personnel de sécurité et les forces de l'ordre arrivées sur place (et qui attendent toujours, les renforts ?).

Chartres, une **Ville** où on ne **s'ennuie jamais … !**

Claude Harffi

RAGONDINS « IS BACK » !

MédiaChartres vous révèle, que contrairement à beaucoup de personnes (…) **les ragondins EUX, sont à « l'Eure » !**







Pour preuve (une de plus), l'une de nos équipes de photographes, a constater la présence de nombreux « **Myocastoridés** » (Myocastor coypus).

Originaire au XIXème siècle d'Amérique du Sud, **ce gros rat pèse en moyenne entre 6 et 10 Kgs pour une taille de plus de 50 cm** et une queue de 30 cm (+/-) **https://fr.wikipedia.org/wiki/Ragondin**

Son milieu de prédilection recouvre les bords humide, vivant qu'une dizaine d'années, il se reproduit extrêmement rapidement, le femelle peut avoir **3 portées par an de chacune 7 petits**.

Il creuse de longs terriers qui entraine l'érosion des berges et déstabilise l'écosystème aquatique par (entre autre) la

destruction des nids d’oiseaux et des volatiles aquatiques type: (poule d’eau)



Il s’introduit dans les caves (sol en terre), monte par les conduits divers et s’installe durablement, dans les doubles parois et faux plafonds.

Mais, le plus grave pour cet animal, est qu’il peut être vecteur de maladies graves, comme la leptospirose ou la douve du foie.

Il n’a pas de prédateurs naturels, il figure sur la liste publiée par la commission Européenne des « **espèces envahissantes** » et est inscrit comme animal « **nuisible**« .

Une information **MédiaChartres**, déjà transmise auprès des **services municipaux de la Ville,** comme les autres années.

Sans réactions, les résidents devront t’ils prendre eux même des mesures, faute d’actions des responsables ?, à suivre !

Clara Hirch

FÊTE DE LA MUSIQUE 2022

MédiaChartres, à 4 jours de la **40ème édition de la Fête de la musique**, s'étonne de ne pas avoir plus d'informations, de la part des pouvoirs Publics ?



Ce mutisme, aurait-il pour raison, un « télescopage » (**prioritaire**), avec la date du 2ème tour des législatives (19/06/22) ?

Aucun article ou information, non plus, du coté des Médias (Presse, Radios, magazines et autres sources) et à ce jour, la divulgation du programme dans son intégralité, reste un mystère …

Nous avons eu droit pour les élections, à des distributions massives de tracs dans les boîtes à lettres, **MédiaChartres qui est indissociable de la culture,** espère qu'il en sera de même pour la célébration de ce **40ème anniversaire ?**

https://fetedelamusique.culture.gouv.fr/L-evenement/historique-de-la-fete-de-la-musique



Nous espérons que vous serez nombreux-(euses), à participer à l'événement, et vous souhaitons, une très bonne fête de la musique 2022;

Moujib Kada



ATTENTION, coup de chaud !

Conseils MédiaChartres :

La chaleur accablante a tendance à vous rendre irascible. Ce n'est pas surprenant, **Météo France, annonce une première grosse vague de chaleur**, des températures autour des 30° sur la quasi-totalité du pays cette semaine, le mercure pouvant



même frôler les 40° localement

Des températures estivales parfois synonymes de vacances idylliques, elles peuvent aussi s'avérer particulièrement néfastes pour notre santé mentale.

Comment expliquer cet état d'agressivité et d'impulsivité en période de fortes chaleurs. Physiologiquement, quand il fait très chaud, notre rythme cardiaque s'accélère, le pouls est plus fort, notre pression artérielle augmente, et notre niveau de **cortisol** (l'hormone du stress) augmente donc, nous aurons tendance à nous sentir plus « irritable », les réactions varient d'un individu à l'autre.

Le manque d'oxygène accentue également ce sentiment d'irritabilité. Car lorsque certaines régions du cerveau commencent à manquer d'oxygène, notre corps envoie plus de sang que d'ordinaire dans le reste de notre corps pour le refroidir, dans ce cas, nous finissons par agir de manière plus impulsive, sous le coup « d'émotions ».

Ces fortes chaleurs ont davantage tendance à toucher les personnes fragilisées.

La canicule touche particulièrement les **personnes isolées,** du troisième ou quatrième âge qui se trouvent dans la solitude et dans un mal-être physique et psychique.

MédiaChartres, vous rappel quelques règles élémentaires de prudence:

Éviter (si possible) de sortir, entre **12 et 16h00**, fermer vos stores et volets, hydrater vous souvent, pas de sport intense,

porter une casquette et une crème solaire, ventiler (climatisation, ventilateur –**raisonnablement**-), manger léger et frais en évitant l'alcool, sans oublier, une attention pour vos animaux domestiques, et pour finir … (**notre +**) vos vêtements seront légers (**pas synthétique**) amples, échancrés et plutôt de couleurs claires.

N° vert à votre disposition: 0800 06 66 66 et en cas de malaise, composez le 15.















Sandra Michelle